

COMMUNE DE LAURENS

34480

**Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 06 FEVRIER 2012
COMPTE RENDU**

Présents : Mmes Odette BOYER, Céline CABANEL, Geneviève JALBY, et Annick ROMERO.
MM. François ANGLADE, Louis GRAVIÈRE, Patrice LAFFOND, Yves LUCAS, Jacques LUGAGNE et Pierre SALS

Absents : Patrick CIANCIO **pouvoir** à François ANGLADE
Patricia ROGET **pouvoir** à Annick ROMERO
Olivier ESPIE

Secrétaire de séance : Céline CABANEL

1°) PRESENTATION DU SITE INTERNET DE LA MAIRIE

M. Bruno LAULHÉ expose, par vidéo projection, le futur site de la mairie. Il précise qu'il l'a « construit » en fonction des éléments dont il disposait, des documents qu'il a recherchés à la médiathèque et des informations qui lui ont été fournies par les associations. Celles-ci devront fournir régulièrement leur calendrier d'activités afin d'alimenter les actualités. Toutes les informations peuvent être modifiées et/ou complétées.

Le nom du domaine est réservé et le site pourra être mis en ligne en 24 H.

Monsieur LAULHÉ précise qu'il a prévu une traduction en anglais mais qu'il attend au préalable les observations du conseil.

Après avoir remercié M. LAULHÉ, M. le Maire demande aux membres du conseil de prendre connaissance du site et d'adresser, courant février, leurs remarques afin d'entériner sa mise en ligne à l'issue de la prochaine réunion du conseil.

2°) Approbation du procès verbal de la réunion du 09 janvier 2012

Suite à une erreur matérielle, en affaire N° 9, ASSAINISSEMENT – Nouvelle Station d'épuration, le n° de la parcelle qui a été indiquée, pour l'acquisition du terrain appartenant à M. FARDEL, est incorrecte.

Le Notaire, Me MAS, demande une délibération rectificative.

La parcelle vendue à la commune est la parcelle cadastrée D792 et non D793.

Aucune autre observation n'étant formulée, **le procès verbal est adopté à l'UNANIMITE.**

3°) SALLE POLYVALENTE - PLANS D'ETAT DES LIEUX et RECLASSEMENT

Les plans d'état des lieux de la Salle Polyvalente ont été réalisés par l'architecte Nathalie BOHER.

Les crédits disponibles sur les Restes à Réaliser 2011 ont été annulés mais ils auraient été insuffisants pour régler la facture de l'architecte qui s'élève à 3 552.12 € T.T.C.

Ces plans seront adressés à la commission de sécurité qui, lors de sa visite périodique, a recommandé de faire classer cette salle en Type L2, classement plus approprié à l'utilisation qui en est faite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve :

-l'inscription au budget primitif 2012 de la commune, en section d'investissement, à l'opération 9271, de la somme nécessaire au règlement de la facture de l'architecte

-la demande de reclassement de la salle polyvalente en type L2.

LIVRET D'ACCEUIL

Anne-Sophie HARO qui prépare un B.T.S. Assistant manager a été accueillie en stage à la mairie durant 1 mois. Elle a réalisé du bon travail et a créé un livret d'accueil que l'on pourra remettre aux nouveaux habitants.

Elle doit remettre ultérieurement une version en anglais.

**4°) AIRE MIXTE DE LAVAGE DES MACHINES A VENDANGER
MISSIONS TOPOGRAPHIQUE ET GEOTECHNIQUE - Choix des entreprises**

La maîtrise d'œuvre est effectuée par la Société ENTECH. Le projet prévoit la réalisation de l'aire mixte sécurisée au niveau des parcelles D716 et D717 jouxtant le bassin d'évaporation de la cave coopérative.

Afin de poursuivre dans ce dossier, il est nécessaire de faire réaliser des relevés topographiques et les bornages ainsi que des études préalables géotechniques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide de retenir l'offre de:

-la Société MAZAS pour la mission LEVES TOPOGRAPHIQUES pour la somme de 1000 € H.T.

-la Société CEBTP pour la Mission ETUDES PREALABLES GEOTECHNIQUES pour la somme de 1415 € H.T.

- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget primitif 2012 de la commune, en section d'investissement, à l'opération 9293.

5°) ECOLES – Climatisation d'une salle de classe - Choix de l'entreprise

Lors de sa réunion du 3 octobre 2010, le conseil municipal avait demandé une consultation d'entreprises pour l'installation d'une climatisation dans la classe de Madame DOKI-THONON. 2 Entreprises ont répondu pour un système réversible de type cassette en plafond (*comme celle installée dans la nouvelle classe*).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, souhaiterait confier ce travail à l'entreprise laurentienne et demande à Monsieur le Maire de négocier avec elle une révision de son devis.

6°) MEDIATHEQUE – Acquisition de matériel

Mademoiselle MAS sollicite l'achat d'une « douchette » Blue Tooth car l'ancienne ne peut être adaptée sur le nouveau matériel informatique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide d'acquérir une douchette sans fil, au prix de 441.32 € T.T.C.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2012 de la commune, en section d'investissement, à l'opération 9289.

7°) LOGICIEL IMPRIM MEGA

Renouvellement du contrat de maintenance avec la Société ADIC

Ce logiciel, qui permet de délivrer divers imprimés, est installé à l'accueil de la mairie. Il est mis à jour par la Société ADIC en fonction de l'évolution de la législation.

La société propose de renouveler le contrat de maintenance, pour une nouvelle période d'un an avec reconduction annuelle ne pouvant excéder 3 ans, la redevance annuelle restant fixée au même montant qu'en 2009 soit 120 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve le renouvellement du contrat de maintenance

8°) LOGEMENT DES ECOLES - Remplacement des menuiseries extérieures

Il est nécessaire de remplacer les menuiseries extérieures des logements, une porte d'une salle de classe et une porte d'un couloir servant d'issues de secours qui sont en très mauvais état et source de déperdition de chaleur. La dépense globale est estimée à 40 600 € T.T.C.

Des aides financières peuvent être accordées par HERAULT ENERGIES dans le cadre des travaux d'économie d'énergie. Elles sont fixées à hauteur de 60 % du prix H.T. mais plafonnées à 10 000 € par an et par commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide :

-de programmer ces travaux en 2 tranches (2012 et 2013),

- demande à M. le Maire de solliciter les aides financières les plus élevées possible auprès d'Hérault Energies.

- d'inscrire les dépenses aux budgets primitifs 2012 et 2013 de la commune, en section d'investissement, à l'opération 9271.

9°) TENNIS – PROJET de Construction d'un 2^e court et rénovation du court existant

M. le Maire expose qu'après rénovation et réduction des dimensions du court de tennis, il est possible de créer un 2^e court en prenant une partie du terrain de la maison de retraite. Le devis réalisé pour ce projet s'élève à 52 546 € H.T. L'entreprise propose de facturer ces travaux pour moitié en 2012 et pour l'autre moitié en 2013.

Des subventions à hauteur minima de 50 %, pourraient être attribuées par la Fédération Française de Tennis, le Département, la Région et Jeunesse et Sports.

Odette BOYER dit qu'elle n'est pas opposée à la construction d'un 2^e court de tennis mais qu'elle est opposée au fait qu'il empiète sur le terrain de la maison de retraite. Cela va « défigurer » le site et risque de gêner la quiétude des résidents.

Elle rappelle que la construction d'un local technique pour la maison de retraite est déjà programmée et que cela va déjà réduire considérablement l'espace pour le stationnement des véhicules.

Elle dit également qu'il est envisagé la construction d'un « cantou » et qu'il faut garder du terrain pour réaliser ce projet.

Elle rappelle en outre l'évolution démographique future et le nombre croissant d'élèves inscrits à l'école. Monsieur le Maire avait dit que l'extension de l'école, si elle s'avérait nécessaire, serait possible sur le plateau sportif. Pourquoi ne construit-on pas ce 2^e court sur ce plateau sportif ?

Monsieur le Maire répond à Odette BOYER qu'aucune décision n'a été prise pour la construction d'un « cantou » et que cette question relève du C.C.A.S.

Il précise que les véhicules pourront stationner un peu plus loin, après traçage d'emplacements en épis.

D'autres solutions et d'autres implantations, pour ce 2^e court, ont été étudiées mais ce projet est celui qui est le plus adapté et le moins onéreux pour la commune.

Le site ne sera pas défiguré car c'est un grillage qui va être installé, seuls 2 arbres seront à supprimer. De plus la durée de vie d'un court de tennis n'est que de 15 ans

La construction sur le plateau sportif n'est pas possible car le hand-ball est une discipline sportive obligatoire à l'école.

Monsieur le Maire dit qu'il a reçu un courrier de Madame AFFRE Sylvette, administrée laurentienne, qui lui fait part de son désaccord pour ce projet.

Céline CABANEL demande s'il ne serait pas possible de discuter préalablement de ce projet avec les enseignants et les représentants des résidents de la maison de retraite.

Pierre SALS dit que puisque la durée de vie des courts est limitée, il faut dès à présent penser à l'avenir. Il souhaiterait que des terrains « soient » débloqués notamment sur le secteur des Hons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 2 ABSTENTION (Louis GRAVIÈRE et Pierre SALS), 1 voix CONTRE (Odette BOYER) et 7 voix POUR, se prononce pour le projet tel que présenté par M. le Maire et à condition d'obtenir les subventions.

10°) VIGNES COMMUNALES – Résiliation du bail consenti à Monsieur RUELA

Par courrier du 28 décembre 2011 M. RUELA demande la résiliation du bail à ferme signé en janvier 2009. M. le Maire expose que, parallèlement, Monsieur BESSIERE Pierre a exprimé le souhait d'acheter ces vignes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ,

- **approuve la résiliation du bail accordé à M. RUELA,**
- **demande à M. le Maire de proposer à M. BESSIERE un fermage pour ces vignes. En cas de refus M. BESSIERE devra faire une offre pour l'achat.**

11°) CHEMIN DE PIERREFICHE

REGULARISATION DE LA CESSION GRATUITE DE TERRAIN A LA COMMUNE par M. CARRERA

En 2001, lors de la délivrance du permis de construire, le maire avait convenu oralement avec M. CARRERA que ce dernier cède gracieusement à la commune une bande de terrain en vue d'élargir le chemin de Pierrefiche. M. CARRERA a donc construit en tenant compte de cette condition.

Aujourd'hui M. CARRERA demande la régularisation de cette cession car il paie toujours les impôts fonciers pour la superficie totale du terrain cadastré D1241.

M. le maire précise qu'il faudra faire appel à un géomètre pour dresser un document d'arpentage afin de procéder au changement de limite de propriété. Il faudra ensuite confier le dossier à un notaire pour la rédaction de l'acte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ,

- **approuve la cession à la commune, à titre gratuit, du terrain qui sera issu de la modification du parcellaire cadastral.**
- **autorise M. le Maire de prendre toutes les dispositions et à signer tous les documents pour parvenir à l'intégration de ce terrain dans le domaine public de la commune.**

Tous les honoraires, frais d'actes et d'enregistrement seront pris en charge par la commune.

12°) ENQUETE PUBLIQUE dans le cadre de la procédure du permis de construire de la CENTRALE EOLIENNE DE LAURENS - Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur

M. le Maire informe qu'il a reçu une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur qui a émis un avis défavorable.

13°) SCHEMAS REGIONAUX DE SANTE – Avis du conseil municipal

Lors de la réunion du 9 janvier 2012, le conseil municipal a été informé de la mise à la concertation des schémas régionaux de santé qui était consultables sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc Roussillon.

La commune doit donner son avis avant le 14 février 2012 faute de quoi il sera réputé favorable.

Odette BOYER dit qu'elle ne peut donner un avis favorable à ces schémas compte tenu de la suppression programmée de lits d'hôpitaux locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 voix CONTRE (Odette BOYER) et 9 voix POUR, émet un AVIS FAVORABLE aux schémas régionaux de santé.

14°) travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de GABIAN - Enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

Depuis le 2 février 2012 et jusqu'au 2 mars 2012 inclus, a lieu l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de GABIAN et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent.

M. le Maire invite les membres du conseil municipal à venir prendre connaissance du dossier, mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie de Laurens, afin d'émettre un avis lors de la réunion du 5 mars.

15°) PROJET de SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT du Biterrois) Demande d'avis avant approbation

Dans sa séance du 8 décembre 2011, le comité syndical a arrêté le projet de schéma de Cohérence Territoriale.

Les communes, dans la limite de leurs propres compétences, sont appelés à donner leur avis avant le 25 avril 2012 à défaut il sera réputé FAVORABLE.

M. le Maire invite les membres du conseil à consulter le dossier disponible en CD ROM à la mairie ou sur le site internet du SCOT du Biterrois.

16°) ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Assistance technique du Département Réévaluation de la tarification

Depuis 2009 le Département a mis en place l'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau. La commune bénéficie de l'aide du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration qui vérifie plusieurs fois par an le fonctionnement de la station d'épuration et adresse à la commune les comptes rendus de visite et un rapport annuel.

En 2011, la commune a renouvelé, pour 3 ans maximum, la convention avec le Département pour une mission d'assistance technique dans le domaine de l'Assainissement collectif sur la base d'un tarif de 0.40 € par an et par habitant.

Aujourd'hui le Département informe que son principal partenaire financier, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, a diminué, depuis 2011, le taux de son aide qui est passée de 70 à 50 %.

Le Département n'a pas répercuté cette baisse sur 2011 mais a décidé d'augmenter ces tarifs en 2012. Le tarif pour l'assainissement collectif passera donc à 0,70 € par an et par habitant

La convention pourrait être dénoncée avant son terme mais il n'y aura plus de suivi de la station.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide de ne pas dénoncer la convention passée avec le Département.

17°) QUESTION DIVERSES

ASSAINISSEMENT – NOUVELLE STEP – Emprunt : M. le Maire, informe que 3 établissements ont été consultés : Crédit Agricole, Caisse d'Epargne et DEXIA. Ce dernier ne dispose pas d'enveloppe pour 2012 et ne peut donc prêter aux collectivités. **Il précise que son choix s'est porté sur l'offre de la Caisse d'Epargne pour un prêt de 156 000 € à taux fixe classique amortissement constant, sur 20 ans, avec échéances trimestrielles (3 853.20 €), au taux de 488 % et frais de dossier fixés à 0.15 % du montant emprunté. (234 €)**

Le coût total de cet emprunt (intérêts) sera donc de 77 079.60 €.

Relais d'Assistants Maternelles : M. le Maire donne lecture de la lettre de la Communauté de Communes F.R.A.M.P.S. 909, qui informe du recrutement de l'animatrice à compter du 16 janvier 2012. Celle-ci doit suivre une formation à Pézenas et rencontrera les maires des communes adhérentes au R.A.M. pour se présenter. Elle va être équipée du matériel nécessaire (Véhicule, ordinateur, téléphone portable, ...).

Un courrier a été adressé à toutes les assistantes maternelles pour les informer de la création de cette « structure » intercommunale.

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES : M. le Maire expose que dans le cadre de la future fusion des communautés de communes COTEAUX et CHATEAUX, FAUGERES et FRAMPS 909, une première réunion a eu lieu le 23 janvier 2012. Cette nouvelle communauté sera constituée de 36 membres. Le nombre de membres par commune sera fixé en fonction de la strate démographique de chacune.

Il a été constitué 5 groupes de travail qui se réuniront de façon concomitante.

La FRAMPS 909 va lancer une consultation pour le choix d'un cabinet d'Etudes. Celui-ci réalisera une étude sur les compétences de chaque communauté afin de définir des objectifs communs.

Il a été demandé aux élus représentant les communes de ne pas embaucher de personnel nouveau durant les négociations. Ce principe a été accepté.

Patrice LAFFOND souhaiterait que le personnel technique de la commune s'inscrive dès cette année dans des formations CACES et notamment pour l'utilisation des nacelles.

SECTEUR LES HONS : M. le Maire informe qu'il va organiser une réunion avec les propriétaires des terrains (situés rive droite) car Hérault Aménagement pourrait apporter une solution pour débloquer la situation.

En effet, les propriétaires ont été contactés, depuis plusieurs années, par différents agents immobiliers mais aucun projet urbain partenarial n'a encore abouti.

« LA SOURCE LAURENTIENNE » : M. le Maire demande si tous les foyers ont reçu le dernier bulletin municipal d'information car il reste des exemplaires à la mairie.

Clôture de la séance à 19 H 35

Le Maire
François ANGLADE